

WARNEX INC.
3885, boulevard Industriel
Laval, Québec
H7L 4S3

CIRCULAIRE D'INFORMATION

BUT DE LA SOLLICITATION

LA PRÉSENTE CIRCULAIRE D'INFORMATION DE LA DIRECTION (LA « CIRCULAIRE D'INFORMATION ») EST FOURNIE RELATIVEMENT À LA SOLLICITATION DE PROCURATIONS PAR LA DIRECTION DE WARNEX INC. (LA « SOCIÉTÉ ») EN VUE DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ QUI DOIT ÊTRE TENUE AU CENTRE MONT-ROYAL, 2200, RUE MANSFIELD, MONTRÉAL, QUÉBEC, LE LUNDI 3 JUIN 2002 À 11 H., HEURE DE MONTRÉAL, AINSI QU'À TOUTE REPRISE EN CAS D'AJOURNEMENT, AUX FINS ÉNONCÉES À L'AVIS DE CONVOCATION CI-JOINT. Bien qu'il soit prévu que la sollicitation de procurations se fera principalement par courrier, des procurations peuvent également être sollicitées personnellement ou par téléphone par les employés réguliers de la Société. Conformément à l'Instruction générale canadienne n° 41 (communications avec les actionnaires), des ententes ont été conclues avec des agences de compensation et de dépôt, des maisons de courtage et d'autres intermédiaires financiers relativement à la transmission des documents de sollicitation de procurations aux propriétaires véritables des actions ordinaires. Les frais de sollicitation seront pris en charge par la Société.

VOTE PAR LES FONDÉS DE POUVOIR

Les droits de vote afférents à toutes les actions ordinaires représentées à l'assemblée par des procurations dûment signées seront exercés et quand un choix relatif à un point à l'ordre du jour aura été spécifié dans le formulaire de procuration, le vote afférent aux actions ordinaires représentées par cette procuration sera exercé conformément à ces instructions. **EN L'ABSENCE DE TELLES INSTRUCTIONS, LES PERSONNES DÉSIGNÉES PAR LA DIRECTION, SI ELLES SONT NOMMÉES COMME FONDÉS DE POUVOIR, VOTERONT EN FAVEUR DE TOUTES LES QUESTIONS ÉNONCÉES AUX PRÉSENTES.**

LE FORMULAIRE DE PROCURATION CI-JOINT CONFÈRE UN POUVOIR DISCRÉTIONNAIRE AUX PERSONNES DÉSIGNÉES PAR LA DIRECTION, OU AUX AUTRES PERSONNES NOMMÉES COMME FONDÉS DE POUVOIR, À L'ÉGARD DES MODIFICATIONS AUX QUESTIONS ÉNONCÉES DANS L'AVIS DE CONVOCATION ET AUX AUTRES QUESTIONS QUI PEUVENT ÊTRE VALABLEMENT SOUMISES À L'ASSEMBLÉE. EN DATE DE LA PRÉSENTE CIRCULAIRE D'INFORMATION, LA SOCIÉTÉ N'EST AU COURANT D'AUCUNE MODIFICATION À AUCUNE QUESTION QUI PEUT ÊTRE SOUMISE À L'ASSEMBLÉE. SI D'AUTRES QUESTIONS ÉTAIENT SOUMISES À L'ASSEMBLÉE, LES PERSONNES DÉSIGNÉES PAR LA DIRECTION ONT L'INTENTION DE VOTER SELON LE JUGEMENT DE LA DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ.

Pour être valides, les procurations doivent être déposées aux bureaux du registraire et agent des transferts de la Société, Société de fiducie Computershare du Canada, 6e étage, 1800, McGill College, Montréal, Québec H3A 3K9, non moins de 48 heures, à l'exclusion des samedis, dimanches et jours fériés, précédant l'assemblée ou toute reprise de celle-ci.

NOMINATION DES FONDÉS DE POUVOIR

UN ACTIONNAIRE PEUT DÉSIGNER UNE PERSONNE AUTRE (QUI NE DOIT PAS NÉCESSAIREMENT ÊTRE UN ACTIONNAIRE DE LA SOCIÉTÉ), QUE MARK J. BUSGANG ET RICHARD LAFERRIÈRE, LES PERSONNES DÉSIGNÉES PAR LA DIRECTION, AUX FINS DE PARTICIPER ET D'AGIR POUR SON COMPTE À L'ASSEMBLÉE. Ce droit peut être exercé en insérant, dans l'espace prévu dans le formulaire de procuration, le nom de la personne à être désignée et en y rayant les noms des personnes désignées par la direction ou en signant un autre acte de procuration approprié et, dans l'un ou l'autre de ces cas, en déposant l'acte de procuration aux bureaux du registraire et agent des transferts de la Société, Société de fiducie Computershare du Canada, 6e étage, 1800, McGill College, Montréal, Québec H3A 3K9, non moins de 48 heures, à l'exclusion des samedis, dimanches et jours fériés, précédant l'assemblée ou toute reprise de celle-ci.

RÉVOCATION DES PROCURATIONS

Un actionnaire peut révoquer sa procuration relativement à toute question à l'égard de laquelle un vote n'a pas encore été exercé aux termes des pouvoirs conférés par la procuration.

Un actionnaire peut révoquer une procuration en déposant un acte, signé par lui ou son mandataire autorisé par écrit :

- (1) aux bureaux du registraire et agent des transferts de la Société, Société de fiducie Computershare du Canada, 6e étage, 1800, McGill College, Montréal, Québec H3A 3K9, en tout temps, mais non moins de 48 heures, à l'exclusion des samedis, dimanches et jours fériés, précédant l'assemblée ou toute reprise de celle-ci, au cours de laquelle la procuration doit être utilisée;
- (2) au siège social de la Société, 3885, boul. Industriel, Laval, Québec H7L 4S3, en tout temps jusqu'à et incluant le dernier jour ouvrable précédant le jour de l'assemblée au cours de laquelle la procuration doit être utilisée; ou
- (3) auprès du président d'assemblée, le jour de l'assemblée ou de toute reprise de celle-ci.

Un actionnaire peut par ailleurs révoquer sa procuration en signant un autre formulaire de procuration portant une date ultérieure et en le déposant aux bureaux du registraire et agent des transferts de la Société à l'intérieur des mêmes délais que ceux énoncés sous la rubrique « VOTE PAR LES FONDÉS DE POUVOIR », ou par l'actionnaire en personne en assistant à l'assemblée et en exerçant le droit de vote afférent à ses actions.

CONSEILS AUX PROPRIÉTAIRES VÉRITABLES D' ACTIONS ORDINAIRES SE RAPPORTANT À L'EXERCICE DU DROIT DE VOTE AFFÉRENT AUX ACTIONS ORDINAIRES

Les renseignements se trouvant à la présente rubrique sont d'une importance considérable pour de nombreux actionnaires de la Société, étant donné qu'un nombre important d'entre eux ne détiennent pas les actions ordinaires de la Société (les « actions ordinaires ») en leur propre nom. Les actionnaires qui ne détiennent pas leurs actions en leur propre nom (auquel il est référé, dans la présente circulaire d'information, comme étant les « actionnaires véritables ») devraient prendre note du fait que seules les procurations déposées par les actionnaires dont les noms apparaissent aux registres de la Société en tant que détenteurs inscrits d'actions ordinaires peuvent être reconnues et utilisées à l'assemblée. Si les actions ordinaires sont énumérées dans un état de compte remis à un actionnaire par un courtier, dans la plupart des cas, ces actions ordinaires ne seront pas inscrites au nom de l'actionnaire dans les registres de la Société. Ces actions ordinaires seront plus vraisemblablement enregistrées au nom du courtier de l'actionnaire ou d'un

mandataire de ce courtier. Au Canada, la vaste majorité de ces actions sont enregistrées sous le nom de CDS & Co. (le détenteur pour compte de *The Canadian Depository for Securities* qui agit à titre de dépositaire pour un grand nombre de firmes de courtage canadiennes). Les votes afférents aux actions ordinaires détenues par des courtiers ou leurs mandataires ou détenteurs pour compte ne peuvent être exercés (pour ou contre les résolutions) que suivant les directives de l'actionnaire véritable. En l'absence de directives précises, un courtier et ses agents et détenteurs pour compte ne peuvent exercer le droit de vote afférent aux actions du client du courtier. **En conséquence, les actionnaires véritables devraient s'assurer que des directives se rapportant au droit de vote afférent à leurs actions ordinaires soient communiquées aux personnes appropriées.**

Les règles administratives applicables requièrent que les intermédiaires/courtiers demandent à l'avance des directives de vote des actionnaires véritables en prévision des assemblées d'actionnaires. Chaque intermédiaire/courtier possède sa propre procédure d'expédition et fournit ses propres directives de retour aux clients, lesquelles devraient être soigneusement suivies par les actionnaires véritables dans le but de s'assurer que les votes afférents à leurs actions ordinaires seront exercés à l'assemblée. Fréquemment, le formulaire de procuration fourni à un actionnaire véritable par son courtier (ou un mandataire du courtier) est identique à la formule de procuration fournie aux actionnaires inscrits. Cependant, sa fonction est limitée à donner des directives à l'actionnaire inscrit (le courtier ou le mandataire du courtier) concernant la façon de voter pour le compte de l'actionnaire véritable. La majorité des courtiers délèguent maintenant la responsabilité de l'obtention de directives de leurs clients à *Independent Investor Communications Corporation* (« IICC »). IICC applique généralement un autocollant spécial sur les formulaires de procuration, poste ces formulaires aux actionnaires véritables et leur demande de retourner les formulaires de procuration à IICC. IICC compile ensuite les résultats quant aux directives reçues et fournit les directives appropriées se rapportant au droit de vote afférent aux actions à être représentées à une assemblée. **Un actionnaire véritable qui reçoit un formulaire de procuration portant un autocollant de IICC ne peut utiliser cette procuration pour exercer le vote afférent à ces actions ordinaires directement à l'assemblée. La procuration doit être retournée à IICC bien avant l'assemblée pour faire en sorte que le vote afférent à ces actions ordinaires soit exercé à cette assemblée.**

Bien qu'un actionnaire véritable ne puisse être reconnu directement à l'assemblée aux fins d'exercer le droit de vote afférent aux actions ordinaires inscrites au nom de son courtier (ou d'un mandataire du courtier), un actionnaire véritable peut assister à l'assemblée en tant que détenteur de procuration pour l'actionnaire inscrit et exercer le droit de vote afférent aux actions ordinaires en cette qualité. Les actionnaires véritables qui désirent assister à l'assemblée et exercer indirectement le droit de vote afférent à leurs actions ordinaires en tant que détenteurs de procurations pour l'actionnaire inscrit devraient inscrire leur propre nom dans l'espace en blanc prévu au formulaire qui leur est fourni et retourner le formulaire à leur courtier (ou au mandataire du courtier) conformément aux instructions fournies par le courtier (ou son mandataire) bien avant l'assemblée.

De plus, une procuration peut être révoquée par l'actionnaire qui signe un autre formulaire de procuration portant une date ultérieure et déposé aux bureaux du registraire et agent des transferts de la Société ou au siège social de la Société à l'intérieur du délai énoncé sous la rubrique « VOTE PAR LES FONDÉS DE POUVOIR » par l'actionnaire en personne en assistant à l'assemblée et en exerçant le droit de vote afférent à ses actions.

ACTIONS COMPORTANT DROIT DE VOTE ET PRINCIPAUX DÉTENTEURS

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale, desquelles 24 534 550 actions ordinaires étaient émises et en circulation au 19 avril 2002 et avaient droit de vote à l'assemblée sur la base de un vote pour chaque action ordinaire détenue.

Les détenteurs d'actions ordinaires inscrits à la fermeture des bureaux à la date de clôture des registres, que les administrateurs de la Société ont fixée au 29 avril 2002, ont le droit d'exercer le droit de vote afférent à ces actions ordinaires à l'assemblée, sauf dans la mesure où :

- (1) cette personne transfère ses actions après la date de clôture des registres; et
- (2) la personne à qui ces actions ont été transférées produit des certificats d'actions validement endossés ou établit autrement son droit de propriété sur les actions;

et demande au registraire et agent des transferts de la Société, au moins 10 jours avant la tenue de l'assemblée, d'inscrire son nom sur la liste des actionnaires.

Les règlements de la Société prévoient que deux (2) personnes présentes et représentant, en personne ou par procuration, un minimum de 10% des actions émises ayant droit de vote à l'assemblée, constituent le quorum pour cette assemblée.

À la connaissance des administrateurs et des dirigeants de la Société, les seules personnes qui sont propriétaires véritables, directement ou indirectement, d'actions ordinaires conférant plus de 10% des droits de vote afférents aux actions ordinaires en circulation de la Société sont les suivantes :

Nom	Type de propriété	Nombre d'actions ordinaires	Pourcentage de la catégorie en circulation
Mark J. Busgang Montréal, Québec	indirecte ⁽¹⁾	5 445 000	22,0%

Note :

- (1) Ces actions ordinaires sont la propriété de Samaloy Holding inc., une société fermée que contrôle Mark J. Busgang.

POINTS À L'ORDRE DU JOUR

À la connaissance des administrateurs de la Société, les seuls points à l'ordre du jour sont ceux indiqués à l'avis de convocation ci-joint, se rapportant à la réception du rapport annuel et des états financiers, à l'élection des administrateurs et à la nomination des vérificateurs.

I. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Le conseil d'administration comprend présentement dix (10) administrateurs, qui sont tous élus à chaque année. Il est proposé que le nombre d'administrateurs de la Société pour l'année suivante soit fixé à dix (10). Chacun des administrateurs actuels cessera d'exercer ses fonctions à l'assemblée annuelle de la Société, mais demeurera en poste jusqu'à la levée de l'assemblée au cours de laquelle son successeur est nommé. Il est proposé que les personnes nommées ci-dessous soient nommées candidats à l'élection comme administrateurs à l'assemblée. **LES PERSONNES DÉSIGNÉES PAR LA DIRECTION, SI ELLES SONT NOMMÉES COMME FONDÉS DE POUVOIR, ONT L'INTENTION DE VOTER POUR L'ÉLECTION DE CES PERSONNES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION. LA DIRECTION N'A AUCUNE RAISON DE CROIRE QU'UN DE CES CANDIDATS SERA DANS L'IMPOSSIBILITÉ D'EXERCER SON MANDAT EN TANT QU'ADMINISTRATEUR. CEPENDANT, SI UN CANDIDAT PROPOSÉ NE PRÉSENTE PAS SA CANDIDATURE À L'ÉLECTION OU EST INCAPABLE DE REMPLIR UNE TELLE FONCTION, LES PERSONNES DÉSIGNÉES PAR LA DIRECTION SE RÉSERVENT LE DROIT DE VOTER POUR UN AUTRE CANDIDAT DE LEUR CHOIX, À MOINS QUE L'ACTIONNAIRE AIT SPÉCIFIÉ DANS SA PROCURATION QUE LE VOTE AFFÉRENT À SES ACTIONS NE SOIT PAS EXERCÉ RELATIVEMENT À L'ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS.** Chacun des administrateurs élus exercera ses fonctions jusqu'à la prochaine

assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à ce que son successeur soit régulièrement élu ou nommé aux termes des règlements de la Société.

Nom des candidats proposés et postes proposés au sein de la Société	Occupation principale au cours des cinq dernières années	Administrateur depuis	Actions ordinaires détenues à titre de propriétaire véritable ⁽¹⁾
Mark J. Busgang ⁽²⁾ Montréal, Québec Président, chef de la direction et administrateur	Président et chef de la direction de la Société depuis février 1998. Président de Busgang Investments inc., une société fermée, depuis 1996. De 1993 à 1996, président et chef de la direction de Pharmetics Ltée et vice-président des opérations de Theratechnologies inc.	19 mai 1998	5 445 000 ⁽⁷⁾
Richard Laferrière ^{(2) (5)} Saint-Lambert, Québec Président du conseil d'administration et administrateur	Président et chef de la direction de Fibreoptique One inc. depuis avril 2001. Président et chef de la direction de Capital French Riviera inc. depuis décembre 1998. Président et chef de la direction du Groupe Coscient inc. de 1989 à décembre 1995. De décembre 1995 à mai 1999, président et directeur de l'exploitation de Coscient, une société publique dont les actions étaient inscrites à la Bourse de Toronto jusqu'à l'acquisition de la société par TVA Acquisition inc. Membre de Young Presidents Organization et du conseil d'administration du Conseil des Arts du Canada. Membre du conseil de HR Strategies inc.	26 février 1996	843 100 ⁽⁸⁾
Terrance Mailloux ^{(3) (5)} Montréal, Québec Administrateur	Président du conseil d'administration et chef de la direction de Glucogenics Pharmaceuticals inc. depuis 1997. Président du conseil d'administration et chef de la direction de Theratechnologies inc. de 1994 à 1996.	19 mai 1998	néant
Warren H. Haber ⁽⁴⁾ New York, New York Administrateur	Président du conseil d'administration et chef de la direction de Founders Equity inc. et de ses filiales. Actuellement membre du conseil d'administration de CoStar Group inc. (CSGP – NASDAQ), PK Operations inc., (dba Papaya King) et First Home Brokerage LLC. Administrateur et chef de la direction par intérim de BatteriesBatteries inc. (maintenant appelée Wireless Xcessories Group, inc.) de 1995 à 1998, une société publique dont les actions sont inscrites au NASDAQ.	5 juin 1998	212 500
Louis Lacasse ^{(3) (4)} Montréal, Québec Administrateur	Président de Gestion GeneChem inc., l'entité de gestion du Fonds de Capital de Risque GeneChem Technologies, s.e.c., depuis mai 1997. De 1987 à 1997, vice-président, Santé et Biotechnologie de Sofinov, Société financière d'innovation inc., une filiale d'investissement de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Actuellement administrateur de plusieurs sociétés fermées et publiques dont Biochem Pharma inc., Metrowerks inc. et Axcan Pharma inc.	5 juin 1998	néant
Christian Archambault ⁽²⁾ Laval, Québec Administrateur	Vice-président exécutif de la Société, président de Genevision inc. et de Biopharm (1998) inc. depuis juin 2000. De 1997 à 1999, président et fondateur de Groupe d'Investigations Techniques et d'Expertises inc. et des Laboratoires d'analyses et de diagnostics Norscience inc.	19 juin 2000	885 000 ⁽⁹⁾
Hubert Marleau ⁽⁴⁾ Montréal, Québec Administrateur	Président de Palos Capital Corporation depuis mai 1998. De juillet 1990 à décembre 1997, chef de la direction de Valeurs mobilières Marleau Lemire inc. Actuellement administrateur de plusieurs sociétés inscrites à la Bourse de Toronto.	19 juin 2000	15 600 ⁽¹⁰⁾

Nom des candidats proposés et postes proposés au sein de la Société	Occupation principale au cours des cinq dernières années	Administrateur depuis	Actions ordinaires détenues à titre de propriétaire véritable ⁽¹⁾
Barry Schwartz ⁽³⁾ Montréal, Québec Administrateur	Président du conseil d'administration et chef de la direction de Sonomax Santé auditive inc. depuis février 2001, une société dont les actions sont inscrites à la cote du CDNX. Président de la Compagnie d'investissements des deux chemins inc. depuis juillet 1992. Président de James-Barry inc. de novembre 1991 à mai 1997. Vice-président senior de Les Investissements CEMP Ltée d'août 1980 à 1984, moment où il est devenu vice-président senior de l'entité ayant succédé à cette compagnie, Les Investissements Claridge inc. de même que président et chef des opérations de Les Immeubles Claridge Ltée, dans les deux cas jusqu'en novembre 1991.	19 juin 2000	25 000 ⁽¹¹⁾
Jacques Gagné ^{(5) (6)} Montréal, Québec Administrateur	Consultant pour plusieurs sociétés depuis avril 2001. Administrateur de la Fondation Frosst pour les soins de santé de mars 1999 à mars 2001. Président du conseil d'administration de Gestion internationale LAB inc. de 1996 à 1997. Directeur général de l'Institut de recherche en pharmaceutique industrielle IRPI inc. de 1990 à 1996. De 1982 à 1990, doyen de la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal. Président du conseil d'administration de URRMA Biopharma inc., de Corporation Génomique Un et de Quantis Formulation inc. et administrateur du CQIB, de Laval Technopole, et de plusieurs autres sociétés. Membre du comité consultatif de la Fondation pour la recherche en sciences de la santé des compagnies de recherche pharmaceutique du Canada. Président du Prix Galien Canada et président du comité de rédaction de l'Actualité Pharmaceutique.	19 mars 2001	néant
Marc Lussier ⁽⁶⁾ Montréal, Québec Administrateur	Vice-président, Opérations, HémaX Génome inc. et président et chef de la direction, Anagenis inc., deux sociétés montréalaises de génomique. De 1998 à 2001, cofondateur et directeur des activités scientifiques de Mycota Biosciences inc. Il a travaillé en tant que titulaire d'une bourse de recherche post-doctorale au département de biologie de l'Université McGill de 1990 à 1995, où il est par la suite devenu directeur de projets/associé de recherche en génomique fonctionnelle. Il est aussi consultant dans les secteurs biotechnologique et biopharmaceutique.	28 janvier 2002	néant

Notes :

- (1) Ne comprend pas les actions ordinaires qui peuvent être acquises suite à la levée des options d'achat d'actions.
- (2) Membre actuel ou proposé du Comité de direction de la Société.
- (3) Membre actuel ou proposé du Comité de vérification de la Société.
- (4) Membre actuel ou proposé du Comité de ressources humaines et de rémunération de la Société.
- (5) Membre actuel ou proposé du Comité de régie d'entreprise de la Société.
- (6) Membre actuel ou proposé du Comité de R&D de la Société.
- (7) Les actions ordinaires sont la propriété de Samaloy Holding inc., une société privée que contrôle Mark J. Busgang.
- (8) De ces actions ordinaires, 833 300 sont la propriété de Gestion Catriaex inc., une société privée que contrôle Richard Laferrière.
- (9) De ces actions ordinaires, 625 000 sont la propriété de 9089-1102 Québec inc. et 260 000 sont la propriété de 9066-2032 Québec inc., des sociétés privées que contrôle Christian Archambault.
- (10) Ces actions ordinaires sont la propriété de Benevest inc., une société privée que contrôle Hubert Marleau.

- (11) Ces actions ordinaires sont la propriété de la Compagnie d'investissements des deux chemins inc., une société privée que contrôle Barry Schwartz.

Les administrateurs, dirigeants et initiés de la Société en tant que groupe contrôlent actuellement 7 479 300 des actions ordinaires en circulation, représentant 30,5% des actions ordinaires émises et en circulation.

Les renseignements relatifs au nombre d'actions ordinaires qui sont la propriété véritable d'une personne ou sur lesquelles une personne exerce le contrôle ne relèvent pas de la connaissance de la Société et ont été fournis par chaque candidat.

II. NOMINATIONS DES VÉRIFICATEURS

LES PERSONNES DÉSIGNÉES PAR LA DIRECTION, SI ELLES SONT NOMMÉES COMME FONDÉS DE POUVOIR, ONT L'INTENTION D'EXERCER LE VOTE AFFÉRENT AUX ACTIONS ORDINAIRES REPRÉSENTÉES PAR LEURS PROCURATIONS EN FAVEUR DE LA NOMINATION DE FRIEDMAN & FRIEDMAN, COMPTABLES AGRÉÉS, COMME VÉRIFICATEURS DE LA SOCIÉTÉ POUR UNE RÉMUNÉRATION À ÊTRE FIXÉE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, À MOINS QUE L'ACTIONNAIRE AIT SPÉCIFIÉ DANS SA PROCURATION QUE LE VOTE AFFÉRENT À SES ACTIONS NE SOIT PAS EXERCÉ RELATIVEMENT À LA NOMINATION DES VÉRIFICATEURS. Friedman & Friedman, comptables agréés, sont les vérificateurs de la Société depuis le 19 mai 1998.

ÉNONCÉ RELATIF À LA RÉGIE D'ENTREPRISE

La Bourse de Toronto (la « TSE ») a émis une série de lignes directrices (les « Lignes directrices ») afin de rendre la régie d'entreprise efficace, lesquelles constituent des exigences pour toutes les sociétés inscrites constituées au Canada. Les Lignes directrices exigent la divulgation du système de régie d'entreprise de la Société, avec référence aux Lignes directrices, dans la circulaire de sollicitation de procuration de la direction. L'énoncé suivant relatif aux pratiques de régie d'entreprise de la Société respecte les Lignes directrices.

Bien que la Société ne soit pas inscrite à la TSE, elle a adopté ses lignes directrices afin d'assurer à ses actionnaires que le conseil d'administration et ses comités agissent de façon efficace pour la protection de leurs intérêts.

Les Lignes directrices traitent de sujets tels que la constitution et l'indépendance des conseils d'administration des sociétés, des fonctions que doivent remplir les conseils d'administration et leurs comités ainsi que de l'efficacité et de la formation des membres des conseils. Bien qu'il n'existe aucune obligation pour la Société de respecter ces Lignes directrices, la Société considère qu'elles sont utiles pour surveiller l'efficacité et l'évolution de sa régie d'entreprise. Les pratiques de régie d'entreprise actuelles de la Société sont conçues de façon à refléter équitablement les intérêts de ses actionnaires et son état actuel de développement.

LIGNES DIRECTRICES RELATIVES À LA RÉGIE D'ENTREPRISE DE LA TSE	COMMENTAIRES
1. <i>Le conseil doit assumer explicitement la responsabilité de la gérance de la Société et, plus particulièrement :</i>	Le conseil est responsable des directives d'orientation de la Société par voie de consultation avec la direction et supervise de façon générale les activités commerciales de la Société. Le conseil se rencontre un minimum de quatre fois par année afin d'examiner les affaires courantes ordinaires de la Société. Le conseil se réunit aussi lorsque sont soulevées des questions qui demandent son approbation et que les délais sont tels qu'il n'est pas prudent ou possible d'attendre une réunion régulière du

	conseil.
--	----------

<p>a. <i>l'adoption d'un processus de planification stratégique</i></p>	<p>Annuellement, le conseil et la haute direction de la Société examinent, évaluent et rajustent, si nécessaire, l'orientation stratégique de la Société, définissent des buts et objectifs et déterminent quelle est la meilleure utilisation des ressources et du capital de la Société.</p>
<p>b. <i>la détermination des principaux risques et la mise en application de systèmes de gestion des risques</i></p>	<p>Par des suivis aux différentes réunions régulières du conseil, le conseil détermine quels sont les principaux risques pour la Société découlant de différentes décisions stratégiques, y fait face et exerce une surveillance à leur égard.</p>
<p>c. <i>la planification de la relève et la surveillance de la haute direction</i></p>	<p>Le conseil prend part à la surveillance et à l'évaluation de la haute direction par des contacts réguliers avec l'équipe de gestion, dont la plupart des membres participent à des présentations faites au conseil lors de réunions régulières du conseil. De plus, le conseil procède à l'évaluation de la performance individuelle du président et chef de la direction et du reste de la haute direction dans le cadre du processus d'examen de la rémunération.</p>
<p>d. <i>la politique de communication</i></p>	<p>Le conseil a délégué la politique de communication à la haute direction. Les communications avec les actionnaires relèvent du président et chef de la direction de la Société.</p>
<p>e. <i>l'intégrité des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion</i></p>	<p>La direction est responsable de la maintenance des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion. Les contrôles internes de la Société sont régulièrement surveillés par le Comité de vérification. Le Comité de vérification est composé de MM. Louis Lacasse, Terrance Mailloux et Barry Schwartz.</p>
<p>2. <i>La majorité des administrateurs doivent être « non reliés » (indépendants de la direction et libres de tout conflit d'intérêts)</i></p>	<p>Le conseil se compose de dix (10) membres dont huit (8) sont non reliés.</p>
<p>3. <i>Indiquer pour chaque administrateur s'il est relié et la façon dont on est arrivé à cette conclusion</i></p>	<p>MM. Mark Busgang et Christian Archambault sont des administrateurs reliés en raison de leur poste respectif de président et chef de la direction et de vice-président exécutif de la Société. Les autres administrateurs de la Société sont des administrateurs non reliés qui n'occupent pas de poste au sein de la Société et qui ne sont sujets à aucune influence de la part de la Société.</p>
<p>4. <i>Désigner un comité responsable des nominations/de l'évaluation des administrateurs, composé exclusivement d'administrateurs ne faisant pas partie de la direction, dont la majorité sont non reliés</i></p>	<p>Le président du conseil d'administration du conseil, avec le président et chef de la direction, ont participé à l'identification et à la sélection de candidats du conseil. Les candidats sont présentés à l'ensemble du conseil qui procède à leur évaluation avant de prendre la décision de les ajouter au conseil.</p>
<p>5. <i>Mettre en place un mécanisme pour évaluer l'efficacité du conseil, de ses comités et de chaque administrateur</i></p>	<p>La Société a créé un Comité de régie d'entreprise composé de MM. Richard Laferrière, Terrance Mailloux et Jacques Gagné. Le rôle de ce Comité est d'examiner l'efficacité du conseil en vue d'améliorer la communication avec la direction, augmenter la participation du conseil dans la Société et de créer les comités nécessaires afin de mieux surveiller les activités au sein de la Société.</p>
<p>6. <i>Offrir des programmes d'orientation et de formation aux nouveaux administrateurs</i></p>	<p>Le président du conseil et la haute direction offrent de l'orientation et de la formation aux nouveaux membres du conseil, par des entrevues et des visites.</p>
<p>7. <i>Considérer réduire la taille du conseil en vue d'améliorer son efficacité</i></p>	<p>Il est de la politique de la Société de maintenir le conseil d'administration relativement petit afin de préserver son efficacité et son efficience. Le conseil se compose de dix (10) administrateurs.</p>
<p>8. <i>Examiner la rémunération des administrateurs à la lumière des risques et des responsabilités</i></p>	<p>Le Comité de régie d'entreprise examine et approuve la rémunération des administrateurs de la Société. La Société sonde d'autres participants de l'industrie pour la guider dans la détermination de la rémunération des administrateurs.</p>

9. <i>Les comités doivent généralement être composés d'administrateurs ne faisant pas partie de la direction, et la majorité de ceux-ci doivent être non reliés</i>	Le Comité de vérification, le Comité de ressources humaines et de rémunération, le Comité de R&D et le Comité de régie d'entreprise sont composés d'administrateurs ne faisant pas partie de la direction et non reliés, ainsi que le précise ailleurs le présent rapport.
10. <i>Nommer un comité responsable de mettre au point la démarche à suivre quant aux questions de régie d'entreprise</i>	Les questions de régie d'entreprise relèvent de la responsabilité du Comité de régie d'entreprise.
11. a. <i>définir les limites des responsabilités de la direction en élaborant des mandats pour :</i>	
(i) <i>le conseil</i>	Il n'y a pas de mandat particulier pour le conseil, puisque celui-ci a l'obligation légale de gérer les affaires internes et les activités commerciales de la Société. Toute responsabilité qui n'est pas déléguée à la haute direction ou à un comité du conseil incombe au conseil dans son ensemble.
(ii) <i>le président et chef de la direction</i>	Le mandat du président et chef de la direction ainsi que de la direction, qui est confié par le conseil, est formalisé dans l'approbation que le conseil donne des buts et objectifs de la direction tels qu'ils sont annuellement présentés au conseil. Ce processus comprend notamment l'approbation par le conseil du plan et du budget annuels qui forment les paramètres à l'intérieur desquels la direction agira au cours de l'exercice.
b. <i>le conseil doit approuver les objectifs du président et chef de la direction en ce qui concerne la Société</i>	Une évaluation complète de la performance du président et chef de la direction de la Société est effectuée à chaque année.
12. <i>Établir des procédures qui permettent au conseil de fonctionner indépendamment de la direction</i>	Le président du conseil d'administration n'est pas membre de la direction de la Société. Le président du conseil veille à ce que le conseil s'acquitte correctement de ses responsabilités.
13. a. <i>établir un comité de vérification ayant un mandat expressément défini</i>	Le Comité de vérification surveille les fonctions de vérification et la préparation des états financiers et rencontrent les vérificateurs externes. Le Comité de vérification se rencontre après chaque trimestre afin d'examiner les rapports financiers intermédiaires de la Société. Le Comité de vérification se réunit également pour examiner les états financiers annuels de la Société et recommander leur approbation par le conseil.
b. <i>tous les membres doivent être des administrateurs ne faisant pas partie de la direction</i>	Tous les membres du Comité de vérification sont des administrateurs ne faisant pas partie de la direction.
14. <i>Mettre en place un système qui permet à chaque administrateur d'engager des conseillers externes, aux frais de la Société</i>	Chaque administrateur peut engager des conseillers externes sur autorisation du président du conseil d'administration.

ÉNONCÉ RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DES HAUTS DIRIGEANTS

Aux fins de la présente section, l'expression « haut dirigeant » s'entend du président du conseil d'administration et de tout vice-président du conseil d'administration de la Société, du président, et de tout vice-président en charge d'une unité fonctionnelle principale comme la commercialisation, les finances ou la production, et de tout dirigeant de la Société ou d'une de ses filiales qui joue un rôle d'élaboration des politiques pour la Société, que ce dirigeant soit ou non un administrateur. Un « haut dirigeant désigné » s'entend collectivement du chef de la direction de la Société ainsi que des quatre (4) hauts dirigeants de la Société les mieux rémunérés autre que le chef de la direction qui ont agi comme hauts dirigeants au cours du dernier exercice terminé et dont le total du salaire et des primes a dépassé 100 000 \$.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2001, la Société a employé cinq (5) hauts dirigeants,

dont la rémunération totale en espèces pour services rendus relativement à ces postes au cours de cet exercice a été de 474 590 \$ comprenant les salaires, les droits (y compris les jetons de présence), les commissions et les primes (y compris les primes à être payées pour services rendus au cours de cet exercice et les primes payées durant cet exercice pour services rendus au cours d'un exercice précédent) et toute rémunération différée.

Le tableau suivant donne des renseignements concernant la rémunération totale que la Société a versée à ces hauts dirigeants désignés au cours des trois (3) derniers exercices terminés.

Nom et poste principal	Exercice terminé le 31 déc.	Salaire (\$)	Prime (\$)	Autre rémunération annuelle (\$) ⁽¹⁾	Actions ordinaires sous options octroyées (#) ⁽²⁾	Actions subalternes ou unités d'actions subalternes (\$)	Toute autre rémunération
Mark Busgang président et chef de la direction	2001	93 590	-	-	50 000	-	-
	2000	94 280	-	-	-	-	-
	1999	94 443	-	-	-	-	-
Christian Archambault ⁽³⁾ vice-président exécutif	2001	115 000	30 000	-	50 000	-	-
	2000	50 000	-	-	162 500	-	-
Michael Mancini ⁽⁴⁾ vice-président Biopharm (1998) inc.	2001	125 000	12 000	-	15 000	-	-
	2000	55 288	-	-	75 000	-	-
Denis Pellerin ⁽⁵⁾ chef de la direction financière	2001	62 500	12 500	-	80 000	-	-

Notes :

- (1) Le montant total d'autre rémunération annuelle, conformément aux définitions des règlements relatifs aux valeurs mobilières applicables, n'était pas supérieur au moindre de 10 000 \$ et de 10 pour cent du total du salaire et de la prime de chaque haut dirigeant désigné à chaque exercice.
- (2) Voir la rubrique « Rémunération des hauts dirigeants – Régime d'option d'achat d'actions et autres régimes ».
- (3) Christian Archambault est devenu vice-président exécutif de la Société en juin 2000.
- (4) Michael Mancini est devenu vice-président et gérant général de Biopharm (1998) inc. en juillet 2000.
- (5) Denis Pellerin est devenu chef de la direction financière de la Société en juin 2001.

Régime d'options d'achat d'actions et autres régimes

Toutes les options détenues par les administrateurs, les dirigeants, les employés et les consultants ont été accordées aux termes du régime d'options d'achat d'actions de la Société. Le régime d'options d'achat d'actions prévoit que les administrateurs, les dirigeants, les employés et les consultants de la Société ou de ses filiales peuvent recevoir des options d'achat d'actions. Le nombre d'options d'achat d'actions octroyées aux termes du régime d'options d'achat d'actions ne doit pas excéder dix pour cent (10%) des actions émises et en circulation de la Société. De plus, le nombre d'actions ordinaires réservées pour l'émission à une (1) personne ne doit pas dépasser cinq pour cent (5%) des actions ordinaires émises et en circulation de la Société. Le régime d'options d'achat d'actions prévoit que les modalités et le prix des options seront fixés par les administrateurs, sous réserve des restrictions, notamment quant au prix, qu'imposent les autorités de réglementation pertinentes. Le régime d'options d'achat d'actions prévoit également qu'aucune option ne sera octroyée à une personne sauf sur recommandation des administrateurs de la Société. Les options d'achat d'actions octroyées aux termes du régime d'options d'achat d'actions ne peuvent l'être pour des périodes dépassant cinq (5) ans. Le prix de levée doit être versé en entier à la levée de l'option.

Au cours de l'exercice qui a pris fin le 31 décembre 2001, la Société a octroyé à ses hauts dirigeants

des options permettant l'acquisition d'un total de 210 000 actions ordinaires à un prix de levée de 1,00 \$ l'action pour 135 000 d'entre elles et de 1,25 \$ l'action pour 75 000, ayant toutes des dates d'expiration fixées à cinq (5) ans après la date de leur octroi.

Le tableau suivant indique les options d'achat d'actions octroyées aux hauts dirigeants désignés au cours de l'exercice qui a pris fin le 31 décembre 2001 :

Nom	Titres sous options octroyés (#)	% du total des options octroyées pendant l'exercice	Prix de levée (\$/titre)	Valeur marchande des titres sous-jacents aux options à la date de l'octroi (\$/action) ⁽¹⁾	Date d'expiration
Mark Busgang	50 000	12,4%	1,00 \$	1,00 \$	28 nov. 2006
Christian Archambault	50 000	12,4%	1,00 \$	1,00 \$	28 nov. 2006
Denis Pellerin	75 000	18,6%	1,25 \$	1,25 \$	24 mai 2006
Denis Pellerin	5 000	1,2%	1,00 \$	1,00 \$	28 nov. 2006
Michael Mancini	15 000	3,7%	1,00 \$	1,00 \$	28 nov. 2006

Note :

- (1) La valeur marchande est déterminée par le prix de clôture des actions ordinaires de la Société au Canadian Venture Exchange Inc. le dernier jour de négociation précédant immédiatement la date de l'octroi.

Le tableau suivant donne des renseignements au sujet du nombre total d'options d'achat d'actions qui ont été levées par les hauts dirigeants au cours de l'exercice qui a pris fin le 31 décembre 2001 et de la valeur réalisée lors de la levée de ces options, de même que le nombre d'options non levées qui sont détenues à la fin de l'exercice et de la valeur en fin de l'exercice des options non levées que détiennent les hauts dirigeants désignés.

Nom	Titres acquis par levée d'une option (#)	Valeur totale réalisée (\$)	Options non levées à la fin de l'exercice (#) susceptibles d'être levées/non susceptibles d'être levées	Valeur (\$) des options en jeu non levées ⁽¹⁾ susceptibles d'être levées/non susceptibles d'être levées
Mark Busgang	néant	néant	345 000/ -	326 650 \$/ -
Richard Laferrière	15 000	1 500 \$	160 000/ -	158 450 \$/ -
Christian Archambault	néant	néant	212 500/ -	144 250 \$/ -
Denis Pellerin	néant	néant	30 000/50 000	1 100 \$/ -
Michael Mancini	néant	néant	45 000/45 000	27 900 \$/36 900 \$

Note :

- (1) Aux fins du calcul de la valeur des options d'achat d'actions, le prix de levée de chaque option d'achat d'actions a été soustrait du prix de clôture des actions ordinaires au Canadian Venture Exchange Inc. le 31 décembre 2001, le dernier jour de négociation au cours de l'exercice de la Société qui prend fin le 31 décembre 2001, qui était de 1,22 \$.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2001, un total de 390 550 options d'achat d'actions ont été levées et 2 000 ont été annulées.

La Société ne possède aucun régime de retraite ou de pension.

Régimes incitatifs à long terme

À l'exception du régime d'options d'achat d'actions, au sujet duquel des détails se trouvent ci-dessus, la Société n'a pas de régimes qui procurent une rémunération et qui sont destinés à servir d'incitatif pour les hauts dirigeants relativement à la performance réalisée pour une période dépassant un (1) exercice.

Conventions d'emploi et de consultation

La Société est partie à une convention d'emploi avec M. Busgang datée du 19 mai 1998, selon laquelle M. Busgang a convenu de fournir ses services à la Société à titre de président et chef de la direction. M. Busgang reçoit une rémunération annuelle de 100 000 \$, sans compter les options d'achat d'actions, en échange des services rendus à la Société et à ses filiales.

La Société est partie à une convention d'emploi avec le Dr Christian Archambault datée du 15 juin 2000, selon laquelle le Dr Archambault a convenu de fournir ses services à la Société à titre de vice-président exécutif et aux filiales en propriété exclusive de la Société, Biopharm (1998) inc. et Genevision inc., à titre de président. Dr Archambault reçoit une rémunération annuelle de 130 000 \$, sans compter les options d'achat d'actions, en échange des services rendus à la Société et à ses filiales.

La Société est partie à une convention d'emploi avec le Dr Michael Mancini datée du 28 juin 2000, selon laquelle le Dr Mancini a convenu de fournir ses services à la filiale en propriété exclusive de la Société, Biopharm (1998) inc., à titre de vice-président et directeur général et il reçoit une rémunération annuelle de 130 000 \$, sans compter les options d'achat d'actions.

La Société est partie à une convention d'emploi avec M. Denis Pellerin datée du 4 juin 2001, selon lequel M. Pellerin a convenu de fournir ses services à la Société à titre de chef de la direction financière et il reçoit une rémunération annuelle de 125 000 \$, sans compter les options d'achat d'actions.

Cessation d'emploi et changement dans le contrôle

Il n'existe aucun régime ou arrangement relatif à une rémunération reçue ou qui peut être reçue par des hauts dirigeants au cours du dernier exercice terminé dans le but d'indemniser ces dirigeants en cas de cessation de leur emploi ou d'une modification de leurs responsabilités découlant d'un changement dans le contrôle.

Autre rémunération

À l'exception de ce qui est énoncé aux présentes, la Société n'a pas versé de rémunération supplémentaire à ses hauts dirigeants ou à ses administrateurs au cours de l'exercice qui a pris fin le 31 décembre 2001.

RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET DE RÉMUNÉRATION

Dans le cadre de son mandat, le Comité de ressources humaines et de rémunération conseille le conseil d'administration et la direction de la Société au sujet de la rémunération des hauts dirigeants de la Société. Ce Comité se compose de trois administrateurs, qui sont tous indépendants de la direction de la Société, et il se rencontre lorsque nécessaire. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2001, le Comité des ressources humaines et de rémunération s'est réuni à quatre (4) reprises.

Le Comité établit les politiques relatives à la rémunération de la direction et encadre leur mise en oeuvre générale. De plus, le Comité surveille la planification de la relève à la direction et effectue des examens périodiques de la condition et de la qualité globale des ressources humaines de la Société.

La philosophie qui oriente le Comité dans la détermination de la rémunération de la haute direction

est la suivante : (i) une rémunération en fonction de la performance, (ii) le besoin de fournir un système de rémunération totale qui, dans le contexte du marché, attirera et fidélisera des cadres exceptionnels qualifiés et expérimentés et (iii) la promotion de l'identification aux intérêts des actionnaires.

Le Comité reconnaît que la nature des activités de la Société est hautement concurrentielle et que la capacité d'attirer et de fidéliser des personnes dévouées et talentueuses possédant des compétences et une qualification hautement spécialisées est essentielle au succès de la Société. Le Comité reconnaît également que, dans le secteur biotechnologique, la rémunération dépend largement de la performance des actions. Les niveaux de salaire sont conçus de sorte que les cadres supérieurs reçoivent un niveau minimum de rémunération appropriée alors que les octrois d'options d'achat d'actions sont conçus pour fournir aux cadres supérieurs un rendement substantiellement amélioré lorsque la Société connaît du succès.

Dans le cadre de ses efforts en vue de maintenir le caractère concurrentiel de la Société, le Comité surveille continuellement l'information provenant de groupes semblables. Le Comité est d'avis que les pratiques et les méthodes générales de la Société en matière de rémunération sont comparables à celles de l'industrie.

Présenté au conseil d'administration le 19 avril 2002.

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Des renseignements relatifs à la rémunération reçue, notamment aux options, de la Société par Mark J. Busgang, qui était un administrateur et haut dirigeant de la Société au cours de l'exercice qui a pris fin le 31 décembre 2001, est disponible sous la rubrique « Énoncé relatif à la rémunération des hauts dirigeants ».

Jetons de présence

À l'exception du remboursement de leurs dépenses par la Société ou de ce qui est par ailleurs divulgué aux présentes, la rémunération totale en espèces versée aux administrateurs de la Société pour services rendus en leur qualité d'administrateur au cours de l'exercice qui a pris fin le 31 décembre 2001 était nulle. Des options d'achat d'actions sont octroyées aux administrateurs selon les mêmes modalités qu'aux employés.

Options octroyées aux administrateurs

Les administrateurs nommés dans le tableau suivant se sont vu octroyer des options aux termes du régime d'options d'achat d'actions de la Société en leur qualité d'administrateur au cours du dernier exercice terminé de la Société. Voir la rubrique « Énoncé relatif à la rémunération des hauts dirigeants – Régimes d'options d'achat d'actions et autres régimes » pour des détails au sujet du régime d'options d'achat d'actions.

Nom	Titres acquis par levée d'une option (#)	% du total des options octroyées pendant l'exercice	Prix de levée (\$/titre)	Valeur marchande des titres sous-jacents aux options à la date de	Date d'expiration
				l'octroi (\$/action) ⁽¹⁾	
Richard Laferrière	15 000	3,7%	1,00 \$	1,00 \$	28 nov. 2006
Sylvain Chrétien	45 000	11,1%	1,50 \$	1,50 \$	22 mars 2006
Jacques Gagné	45 000	11,1%	1,50 \$	1,50 \$	22 mars 2006

Note :

(1) La valeur marchande est déterminée par le prix de clôture des actions ordinaires de la Société au Canadian

Venture Exchange Inc. le dernier jour de négociation précédant immédiatement la date de l'octroi.

ENDETTEMENT DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS

Aucun administrateur, administrateur proposé, dirigeant ni aucune personne ou société qui leur est liée ou membre de leur groupe n'est ou n'a en aucun temps été endetté envers la Société depuis sa date de constitution.

ASSURANCE RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

La Société fournit, à ses frais, une assurance responsabilité pour ses administrateurs et dirigeants qui les protège de toute responsabilité qu'ils encourent en leur qualité d'administrateur ou de dirigeant au moyen de polices qui couvrent aussi les administrateurs et les dirigeants des filiales de la Société, selon le cas. Au cours de l'exercice qui a pris fin le 31 décembre 2001, la police prévoyait une couverture maximale de 2 000 000 \$ par événement avec une couverture maximale de 2 000 000 \$ pour chaque période de police sous réserve d'une franchise de 25 000 \$ par événement pour la Société. La prime payée pour les polices était de 12 050 \$. Ni les polices ni la prime payée ne faisaient de distinction entre l'assurance responsabilité pour les administrateurs et les dirigeants de la Société, puisque la couverture est la même pour les deux groupes.

CONTRATS DE GESTION

La gestion de la Société est exercée par les administrateurs et les hauts dirigeants de la Société et ne l'est à aucun degré important par d'autres personnes ou sociétés.

INTÉRÊT DE CERTAINES PERSONNES DANS LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

À l'exclusion de ce qui est énoncé ailleurs dans la présente circulaire d'information, la direction de la Société n'est au courant d'aucun intérêt important, direct ou indirect, d'un administrateur ou dirigeant, ni d'aucune personne ou société qui leur est liée ou d'aucun membre de leur groupe, dans l'un des points à l'ordre du jour, à l'exception de l'élection des administrateurs.

INTÉRÊT D'INITIÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

À l'exclusion de ce qui est énoncé ci-dessous, la direction de la Société n'est au courant d'aucun intérêt important, direct ou indirect, d'aucun initié de la Société, ni d'aucune personne ou société qui lui est liée ou d'aucun membre de son groupe, dans toute opération au cours de l'exercice qui a pris fin le 31 décembre 2001, ni dans toute opération projetée, qui a eu ou aurait une incidence importante sur la Société ou une de ses filiales.

Brouillette, Charpentier, Fortin, un cabinet d'avocats au sein duquel Carolyne Lassonde, la secrétaire de la Société, est associée a reçu des honoraires juridiques pour services rendus.

La Société a conclu une convention avec Europartners inc., une société que contrôle Richard Laferrière. Europartners inc. a fourni des services de consultation à la Société et a reçu des honoraires de consultation de 24 000 \$.

Busgang Realty inc., une société que contrôle Mark Busgang, a conclu un bail avec la Société pour ses locaux situés au 3885, boul. Industriel, Laval, Québec. Le bail a une durée restante de 4 années et demi et entraîne des paiements minimaux annuels de 165 156 \$.

Busgang Realty inc., une société que contrôle Mark Busgang, a avancé 250 000 \$ à la Société. Le prêt ne prévoit pas de modalité de paiement fixe et porte un taux d'intérêt de huit pour cent (8%) par année.

GÉNÉRALITÉS

L'information fournie aux présentes est en date du 19 avril 2002.

ATTESTATION

Les présentes ne contiennent aucune fausse déclaration relative à un fait important et n'omettent aucun fait important dont la divulgation est requise ou qui est nécessaire aux fins d'effectuer une déclaration qui ne soit pas trompeuse compte tenu des circonstances dans lesquelles elle est faite.

Les administrateurs de la Société ont approuvé le contenu et l'envoi de la présente circulaire d'information.



MARK J. BUSGANG
Président et chef de la direction



DENIS PELLERIN
Chef de la direction financière